



# CORONAVIRUS COVID-19

## MESURES EN VIGUEUR À COMPTER DU SAMEDI 3 AVRIL 2021

### COUVRE-FEU



De 19h à 6h

sur tout le territoire

### SORTIES AUTORISÉES

Avoir sur soi un justificatif de domicile

- pour faire ses courses
- pour se rendre chez le médecin
- pour pratiquer une activité sportive (dans un rayon de 10km autour de son domicile, sans limite de temps)

### ATTESTATION

Obligatoire pour tous les déplacements à plus de 10km du domicile

### DÉPLACEMENTS INTER-RÉGIONAUX

Autorisés pendant le week-end de Pâques  
Interdits après le 5 avril

### CRÈCHES

Du 6 au 23 avril

Fermeture\*

À partir du 26 avril

Ouverture



### ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

Du 6 au 9 avril

Cours à distance, de la maternelle au lycée\*

Du 12 au 23 avril

2 semaines de vacances

Du 26 au 30 avril

Maternelles et primaires :

retour à l'école

Collèges et lycées :

cours à distance

À partir du 3 mai

Collèges et lycées :

retour en classe



### UNIVERSITÉS

Présentiel 1 jour / semaine  
reste la règle



### FERMETURE DES COMMERCES

Sauf commerces alimentaires, pharmacies et de 1<sup>ère</sup> nécessité\*\*



Vente à emporter sur commande et livraisons sont autorisées

### TÉLÉTRAVAIL



Il doit être systématisé



### CAMPAGNE VACCINALE

À partir du 15 avril

Ouverte aux 60 ans et +

À partir du 15 mai

Ouverte aux 50 ans et +

À partir du 15 juin

Ouverte aux adultes majeurs de -50 ans